

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE LANDIVISIAU



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
séance du 23 septembre 2025

Délibération n°2025-09-096

Date de convocation : 17 septembre 2025

Conseillers en exercice : 45	Présents : 40	Votants : 45
------------------------------	---------------	--------------

Eau potable et assainissement - Rapports annuels 2024 des concessionnaires

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 du mois de septembre à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Sizun, salle Saint-Ildut, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Présents

M. BRETON Jean-Pierre, M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, Mme LE ROUX Catherine, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, M. RIOU André, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. JEZEQUEL Sébastien, M. ABGRALL Dominique, Mme LE GUERN Marlène, M. GILET Yves-Marie, Mme KERVELLA Julie

Ont donné
procuration

M. MORRY Yvan à Mme PORTAILLER Christine
Mme CLAISSE Laurence à M. SALIOU Louis
M. PALUD Jean à Mme HENAFF Marie Claire
Mme ABAZIOU Nadine à Mme TORRES Sonia
Mme QUILLEVERE Gwénaëlle à M. BODIGUEL Robert

Absent(s)

/

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : M. BRETON Jean-Pierre

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L.1411-3, L.2224-5 et D.2224-1 ;
Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, notamment son article 52 ;
Vu le rapport annuel 2024 du concessionnaire Suez eau France relatif au service public de l'eau potable sur les communes de Plouzévédé, Trézilidé et Saint-Vougay ;
Vu le rapport annuel 2024 du concessionnaire Suez eau France relatif au service public de l'assainissement collectif sur les communes de Plouzévédé et Saint-Vougay ;
Vu les rapports annuels 2024 du concessionnaire Eau du Ponant relatif au service public de l'eau potable sur les communes de Locmélard, Saint-Sauveur, Loc-Eguiner, Commana, Guimiliau et Plouvorn ;
Vu les rapports annuels 2024 du concessionnaire Eau du Ponant relatif au service public de l'assainissement collectif sur les communes de Commana, Guimiliau et Plouvorn ;
Vu les rapports annuels 2024 du concessionnaire Saur relatif au service public de l'eau potable sur les communes de Landivisiau, Lampaul-Guimiliau, Guiclan et Sizun ;
Vu le rapport annuel 2024 du concessionnaire Saur relatif au service public de l'assainissement collectif sur les communes de Landivisiau et Lampaul-Guimiliau ;
Vu le rapport annuel 2024 du concessionnaire Veolia relatif au service public de l'eau potable (production) sur les communes du SIE de Pont an Ilis, Landivisiau et Lampaul-Guimiliau ;
Vu le rapport annuel 2024 du concessionnaire Veolia relatif au service public de l'assainissement collectif sur la commune de Plounéventer ;
Vu le rapport annuel 2024 du concessionnaire Veolia relatif au service public de l'assainissement collectif sur les communes de Locmélard, Saint-Sauveur, Guiclan et Sizun ;
Vu la délibération n°2021-06-060 du 29 juin 2021 du Conseil Communautaire portant approbation de la prise des compétences eau potable et assainissement à compter du 1er janvier 2024 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2021 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau à compter du 1er janvier 2024 ;
Vu le Conseil d'exploitation et la Commission environnement fusionnés réunis dans leur séance du 5 septembre 2025 ;
Vu la conférence des maires du 16 septembre 2025 ;
Ayant entendu son rapporteur, M. Yves-Marie Gilet, vice-président ;

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Prend acte du rapport annuel 2024 du concessionnaire Suez eau France relatif au service public de l'eau potable sur les communes de Plouzévédé, Trézilidé et Saint-Vougay.**
- **Prend acte du rapport annuel 2024 du concessionnaire Suez eau France relatif au service public de l'assainissement collectif sur les communes de Plouzévédé et Saint-Vougay.**
- **Prend acte des rapports annuels 2024 du concessionnaire Eau du Ponant relatif au service public de l'eau potable sur les communes de Locmélard, Saint-Sauveur, Loc-Eguiner, Commana, Guimiliau et Plouvorn.**
- **Prend acte des rapports annuels 2024 du concessionnaire Eau du Ponant relatif au service public de l'assainissement collectif sur les communes de Commana, Guimiliau et Plouvorn.**

- **Prend acte des rapports annuels 2024 du concessionnaire Saur relatif au service public de l'eau potable sur les communes de Landivisiau, Lampaul-Guimiliau, Guiclan et Sizun.**
- **Prend acte du rapport annuel 2024 du concessionnaire Saur relatif au service public de l'assainissement collectif sur les communes de Landivisiau et Lampaul-Guimiliau.**
- **Prend acte du rapport annuel 2024 du concessionnaire Veolia relatif au service public de l'eau potable (production) sur les communes du SIE de Pont an Ilis, Landivisiau et Lampaul-Guimiliau.**
- **Prend acte du rapport annuel 2024 du concessionnaire Veolia relatif au service public de l'assainissement collectif sur la commune de Plounéventer.**
- **Prend acte du rapport annuel 2024 du concessionnaire Veolia relatif au service public de l'assainissement collectif sur les communes de Locmélar, Saint-Sauveur, Guiclan et Sizun.**
- **Précise que ces rapports seront transmis aux communes concernées pour présentation à leurs conseils municipaux et mis à disposition du public au siège de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 26 septembre 2025.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Pierre BRETON.



Le Président,
Henri BILLON.

